

**Territoire de Belfort
Rougemont-le-Château**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 03 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le trois avril, le Conseil Municipal de la Commune de Rougemont-le-Château étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier VALLVERDU, Maire.

Date de convocation : 20 mars 2024

Etaient présents : Michel BARBIER – Christiane BOSSEZ – Jean-Michel DONZÉ – Éric DUCROZ – Sophie GUERITAINE – Patrick MIESCH – Séverine MOREL – Johanna PLAISANCE – Rachel RIZZON – François SORET – Didier VALLVERDU – Nicolas VOILAND.

Etaient absents excusés : Nathalie CASTELEIN procuration à Rachel RIZZON – William HAMICHE procuration à Johanna PLAISANCE – Caroline SCHWEITZER procuration à Sophie GUERITAINE.

BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2024, comme suit :

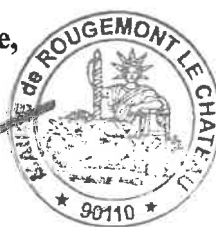
Section de Fonctionnement

Dépenses	1 303 732.00 €
Recettes	1 729 541.27 €

Section d'Investissement

Dépenses	1 328 091.17 €
Recettes	1 328 091.17 €

Le Maire,



Didier VALLVERDU



COMMUNE DE ROUGEMONT-LE-CHATEAU

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 090-219000890-20240403-36_24-DE



BUDGET PRIMITIF 2024

NOTE DE PRESENTATION

Rappel règlementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente ainsi les principales informations du budget primitif 2023 de la commune.

1. Les chiffres clés du budget primitif :

La section de fonctionnement reprend un excédent. C'est pourquoi, après avoir évalué avec sincérité l'ensemble des dépenses et pour tenir compte de la situation d'endettement de la commune, il est proposé de voter cette section en suréquilibre.

Section de fonctionnement

Dépenses	1 016 222.00 €
Virement à la section d'investissement	287 510.00 €
Total dépenses	1 303 732.00 €
Recettes	1 052 850.00 €
Excédent reporté de 2023	676 821.27 €
Total recettes	1 729 541.27 €

Section d'investissement :

Dépenses	720 060.00 €
Restes à réaliser	82 934.72 €
Déficit 2023	525 096.45 €
Total dépenses	1 328 091.17 €
Recettes	777 669.37 €
Virement de la section de fonctionnement	287 510.00 €
Restes à réaliser	262 911.80 €
Total Recettes	1 328 091.17 €

2. La section de fonctionnement :

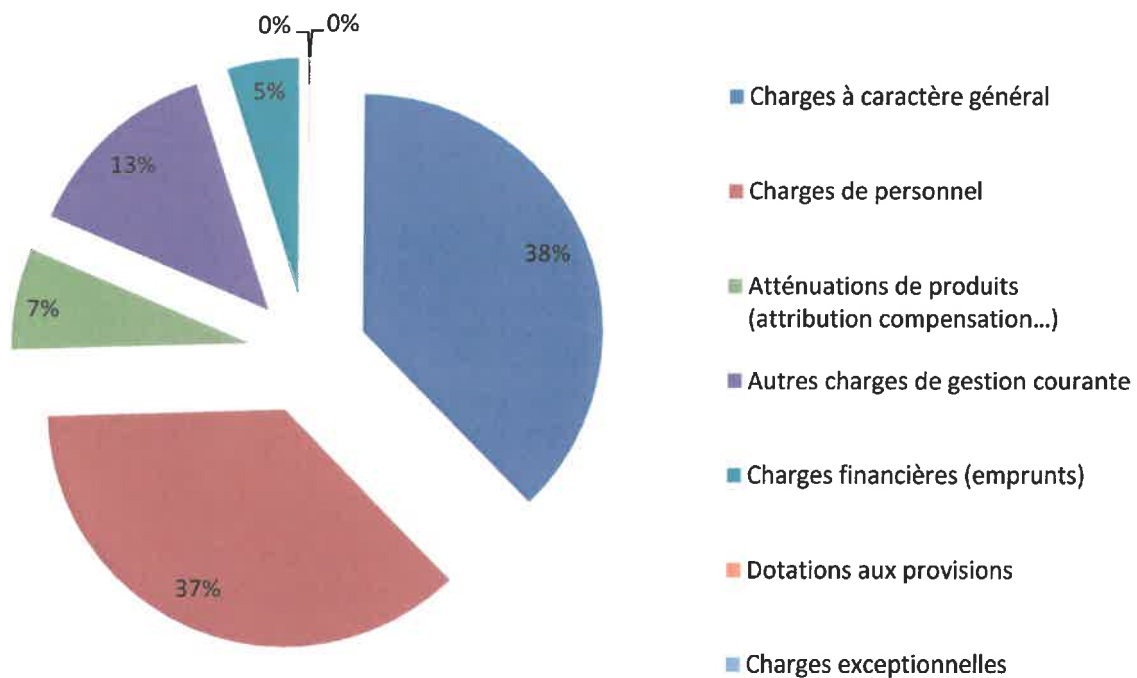
2.1. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 005 572 € (962 677 € en 2023)

Elles sont composées notamment par :

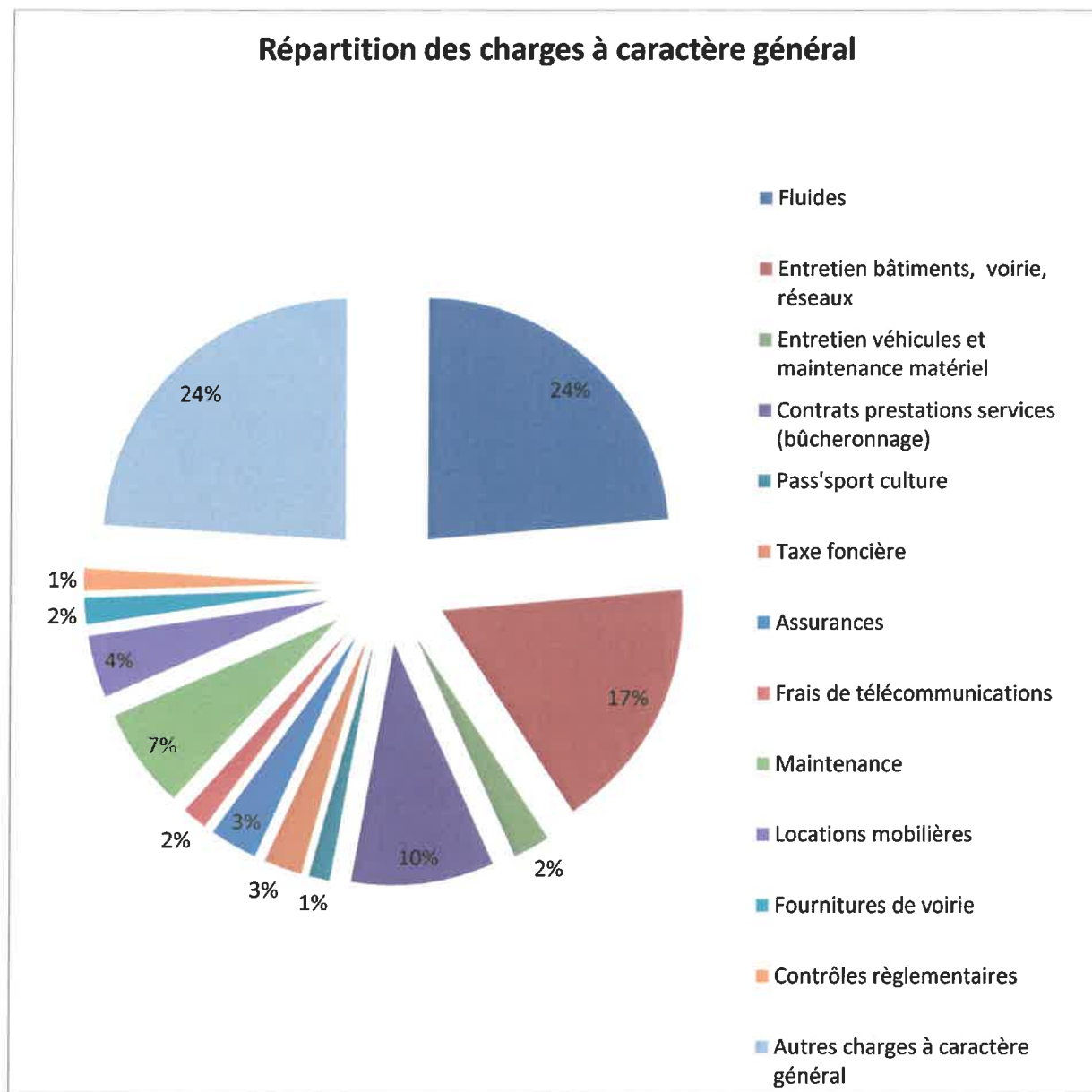
- Des charges à caractère général : 379 277 € (379 277 € en 2023) :
 - Entretien et fonctionnement des bâtiments et des services (fluides, assurances, télécommunications fournitures...). Les fluides sont en augmentation pour tenir compte de l'évolution des prix de l'électricité mais également du fonctionnement de la chaudière du gymnase sur une année complète.
 - Entretien de des réseaux : 13 500 € (identique à 2023).
 - Financement du pass'sport culture.
 - Règlement de la taxe foncière
 - Les contrats de bûcheronnage 36000 € (contre 33 100 € en 2023)
 - L'engazonnement du terrain de football : 4 488 €
 - Les assurances dont les cotisations sont en augmentation 12 387 € contre 11 529 € en 2023
 - La location des photocopieurs : le contrat de location a été racheté pour permettre le remplacement du matériel actuel par du matériel plus performant. La commune règlera les échéances des anciens et des nouveaux copieurs jusqu'au terme du contrat initial. Le fournisseur établira deux chèques pour couvrir les échéances restantes sur l'ancien contrat.
 - Les contrats de téléphonie ont également été renégociés. Tout comme les copieurs, la période de doublon sera couverte par le nouveau prestataire.
- Des charges de personnel : 370 215 € (342 000 € en 2023). Augmentation liée au déroulement de carrière des agents, à l'augmentation de cinq points d'indice survenue en janvier 2023. A noter également une augmentation de l'assurance statutaire : 22 000 € (contre 20 000 € en 2023). Un adjoint administratif à temps partiel est également recruté en remplacement pour établir les CNI / passeports.
- Des versements des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources et au fonds de péréquation des recettes fiscales (34 000 €),
- Un versement au titre des attributions de compensation de 35 500 € correspondant entre autres à la contribution au budget du SDIS 2023.
- Les autres charges de gestion courante : 136 080 € (131 328 € en 2023) comprenant entre autres les indemnités versées aux élus et les cotisations afférentes (77 330 €), les contributions au syndicat de gestion de la piscine (21 500 €), au syndicat de la fourrière (1500 €) et au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (2100€), les subventions versées aux associations (13000€) et au CCAS (9 990 €).
- Les charges financières (emprunts) : 49 500 €.
- Les charges exceptionnelles (titres annulés) (500€).

Dépenses de fonctionnement



Les dépenses d'ordre sont constituées par les dotations aux amortissements d'un montant de 11 150 €.

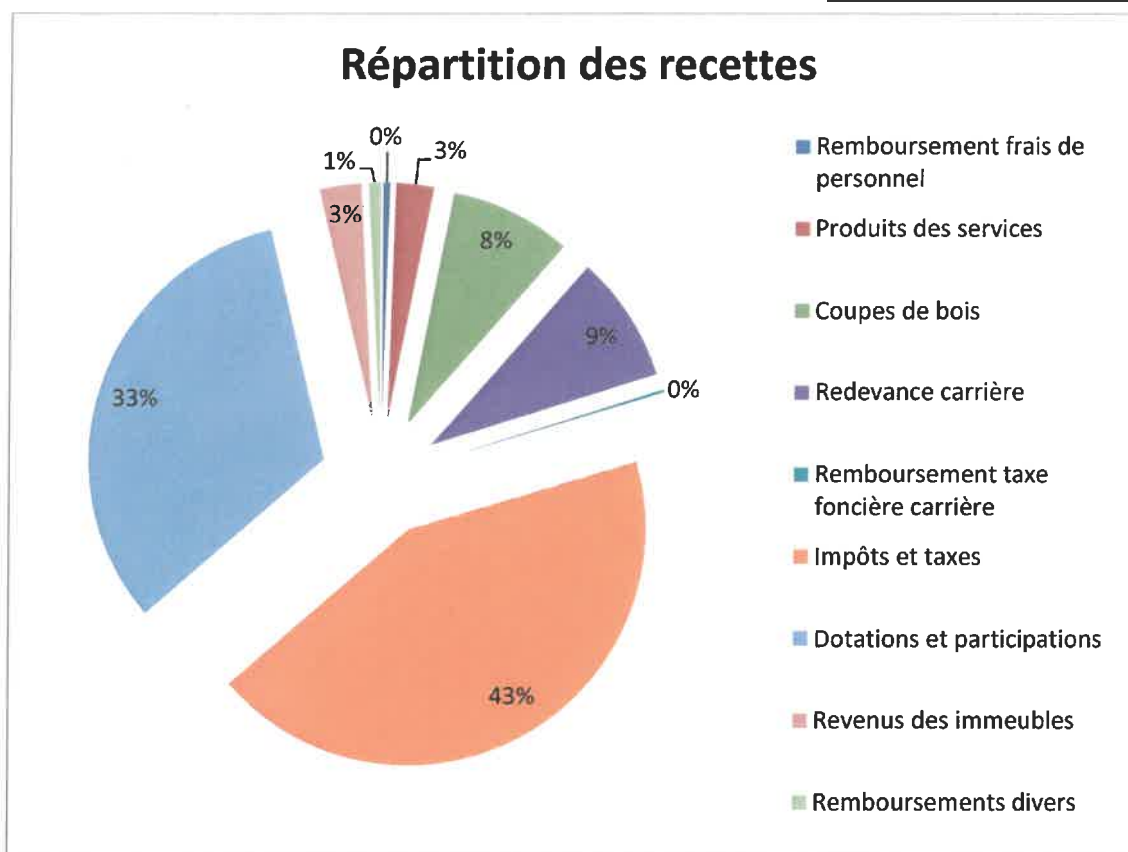
Le virement à la section d'investissement s'élève à 287 510 €. Il complète les financements obtenus pour la réalisation des travaux d'investissement.

Répartition des charges à caractère général :**2.1. Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 052 350 € (1 033 576 € en 2023).

Les recettes de fonctionnement sont composées comme suit :

- Remboursements de rémunération (assurance du personnel) : 5000 €
 - Produits des services (coupes de bois, redevance de la carrière) : 209 318 € (contre 247 456 € en 2023).
- Les revenus de la carrière liés à son activité 2023, passent de 171 000 € à 92 040 €. Les recettes relatives aux coupes de bois s'élèvent à 87 700 € (contre 45 000 € en 2023).
- Impôts et taxes : 455 700 € (contre 418 550 € en 2023)
 - Dotations et participations : 343 156 € (contre 330 930 € en 2023)
 - Revenus des immeubles : 30 060 € (contre 25 970 € en 2023).
 - Produits exceptionnels : 3 000 € (remboursement de sinistres)
 - Remboursement de la moitié du contrat de location de téléphonie : 5 896 €



2. La section d'investissement :

2.1. Les dépenses d'investissement :

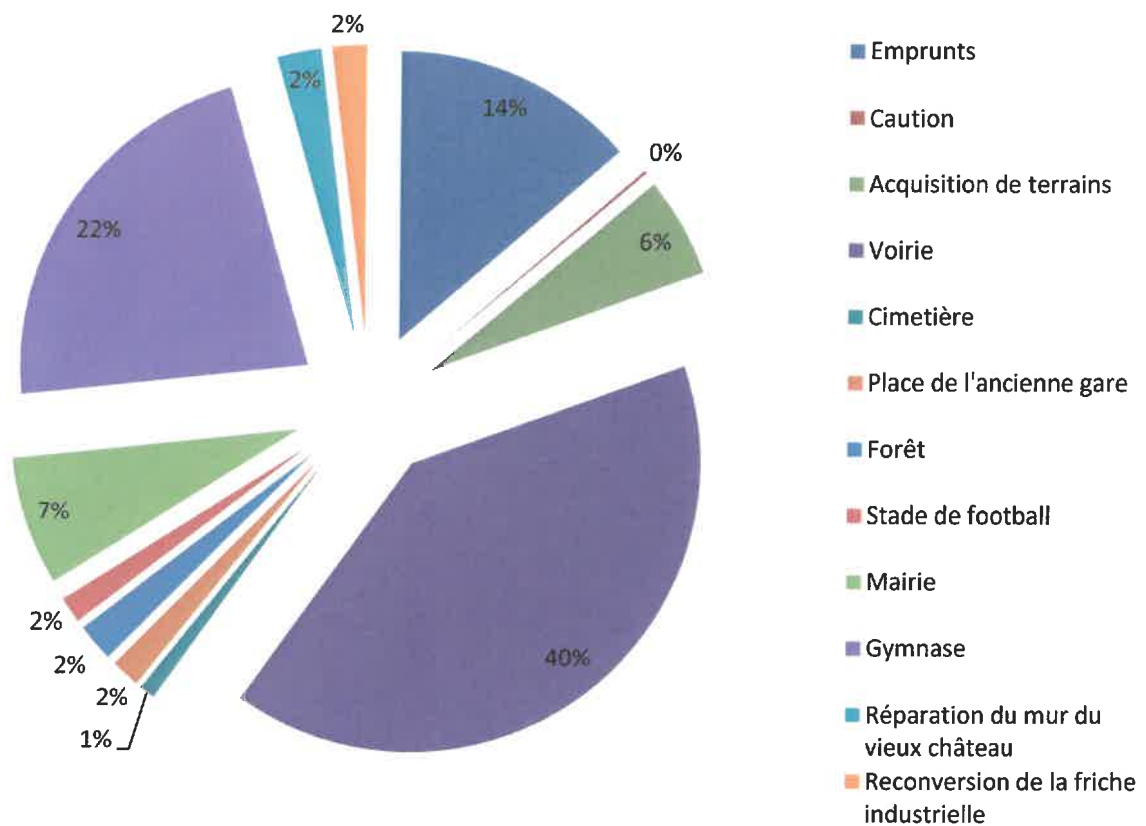
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 355 801.17 € (contre 2 371 762.15 € en 2023). Elles comprennent les restes à réaliser 2023 et les nouveaux projets 2024.

Elles concernent :

- Le remboursement du capital des emprunts : 109 8000 €
- Le remboursement de cautions reçues : 1 500 €
- Les frais d'acquisition et de bornage du terrain de l'hôtel de Bardin et d'une parcelle située au cœur de village : 45 300 €
- La réalisation d'opérations : 646 394.72 € réparties comme suit :

Article M57	Opération	RAR 2023	BP 2024	BP + RAR 2024
	10 - VOIRIE	19 615.72 €	304 960.00 €	324 575.72 €
2315	Réfection chemin des écoliers		15 000.00 €	15 000.00 €
2152	Caniveau rue de Leval		6 200.00 €	6 200.00 €
2152	Autres reprises voirie		6 000.00 €	6 000.00 €
21828	Véhicule 4 X 4		3 000.00 €	3 000.00 €
215738	Acquisition matériel :			0.00 €
	signalisation sécurisation chantier (panneaux danger + cônes)		1 080.00 €	1 080.00 €
	Signalisation véhicule rampe de toit		700.00 €	700.00 €
	Tondeuse débroussailleuse		2 050.00 €	2 050.00 €
	Débroussailleuse (3e)		820.00 €	820.00 €
	Saleuse		10 000.00 €	10 000.00 €
	Souffleur		710.00 €	710.00 €
	Balais racleur (déneigement)		400.00 €	400.00 €
	Remplacement jeux aire de jeux		40 000.00 €	40 000.00 €
	1 Tables d'échec		3 600.00 €	3 600.00 €
215738	Desherbeuse, compresseur, turbine à neige		0.00 €	0.00 €
2138	Hangar camion	19 615.72 €	4 400.00 €	24 015.72 €
2152	Aménagement de sécurité - Rue d'ETUEFFONT		20 000.00 €	20 000.00 €
2152	Aménagement de sécurité - Rue de Masevaux		175 000.00 €	175 000.00 €
2152	Aménagement de sécurité - Rue de Masevaux - Eclairage		16 000.00 €	16 000.00 €
	18 - CIMETIERE	0.00 €	7 200.00 €	7 200.00 €
21316	Columbarium		7 200.00 €	7 200.00 €
	22 - FORET	7 359.00 €	10 000.00 €	17 359.00 €
2117	Travaux	7 359.00 €	10 000.00 €	17 359.00 €
				0.00 €
	29 - MAIRIE	0.00 €	58 000.00 €	58 000.00 €
21838	Matériel informatique		2 000.00 €	2 000.00 €
21351	Chaufferie		44 000.00 €	44 000.00 €
21848	PRATICABLE		10 000.00 €	10 000.00 €
21848	Mobilier - fauteuil mairie		2 000.00 €	2 000.00 €
	30 - GYMNASSE	0.00 €	178 390.00 €	178 390.00 €
2313	Etudes (2031)			0.00 €
2313	Travaux		176 390.00 €	176 390.00 €
2158	Matériel sportif + autolaveuse + bancs + etageres chaussures		2 000.00 €	2 000.00 €
	34 - AMENAGEMENT PLACE ANCIENNE GARE	0.00 €	13 300.00 €	13 300.00 €
2315	Enrochement		5 000.00 €	5 000.00 €
217321	Branchement eau, électricité, assainissement Concolato		8 300.00 €	8 300.00 €
	39 - RECONVERSION FRICHE INDUSTRIELLE	11 160.00 €	4 410.00 €	15 570.00 €
2313	Etudes dépollution surveillance complémentaire		4 410.00 €	4 410.00 €
2313	Etudes dépollution supplémentaires + géomètre			0.00 €
2313	Cabinet Egis	11 160.00 €		11 160.00 €
	40 - STADE DE FOOTBALL	0.00 €	12 000.00 €	12 000.00 €
2128	Clôture		6 000.00 €	6 000.00 €
21538	Eclairage		6 000.00 €	6 000.00 €
	41 - VIEUX CHÂTEAU	0.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
2313	Réfection du mur		20 000.00 €	20 000.00 €
				0.00 €
		38 134.72 €	608 260.00 €	646 394.72 €

Dépenses d'investissement 2022



2.2 Les recettes d'investissement :

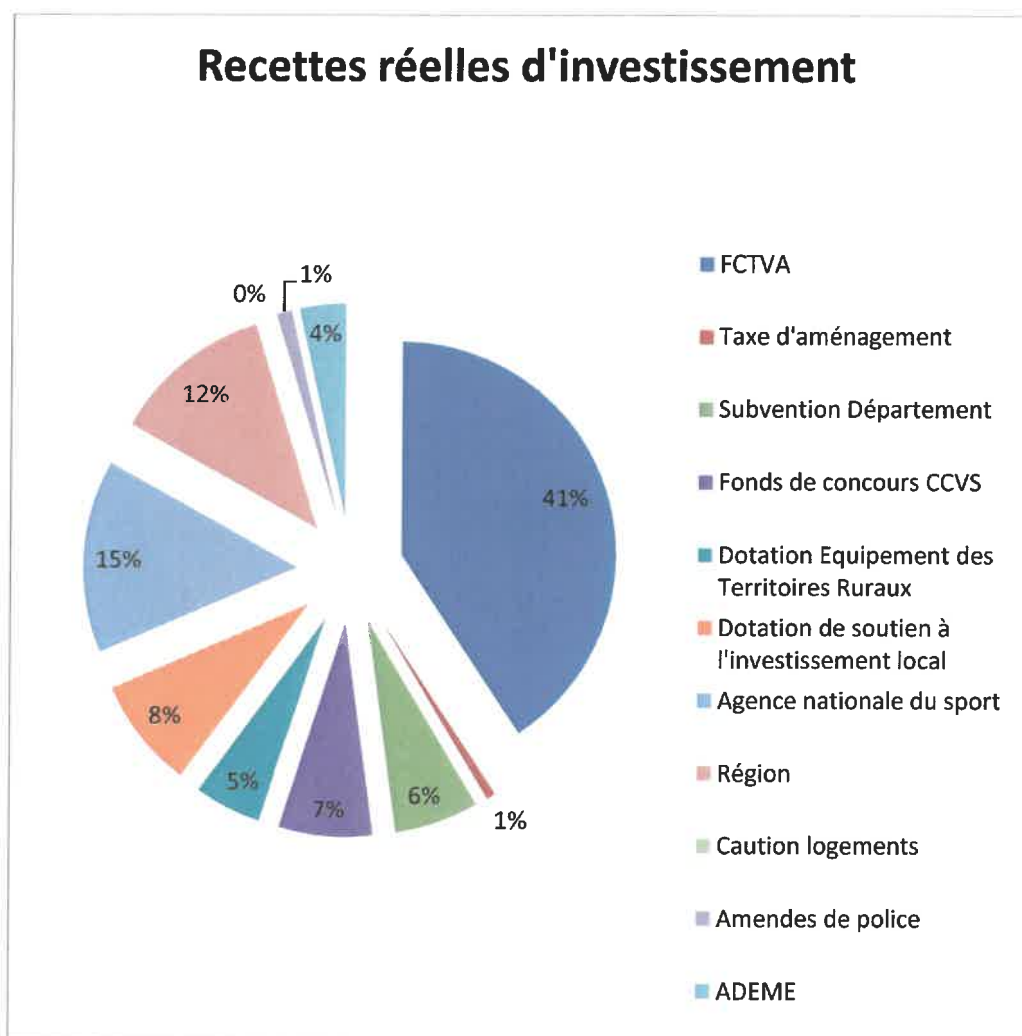
Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 355 801.17 € (contre 2 371 761.15 € en 2023). Elles se décomposent comme suit :

- Fonds de Compensation de la TVA : 278 500 €
- Taxe d'aménagement : 5000 €
- Subventions pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire :
 - o Effilgis : 72 815 €
- Subventions pour des aménagements de sécurité rue de Masevaux :
 - o Etat (DETR) : 29 300 €
 - o Conseil Départemental : 7 440 €
- Subvention pour le remplacement de la chaudière de la Mairie :
 - o Conseil Départemental : 9 000 €
 - o Dsil : 13 400 €
- Subvention pour la construction d'un hangar :
 - o Conseil Régional : 6 219 €

- Subvention au titre des amendes de police : 8 000 €
- Subventions pour la rénovation du gymnase :
 - o Effilogis : 4 127 €
 - o DETR (études) : 5 600 €
 - o DSIL (travaux) : 50 000 €
 - o Agence nationale du sport : 100 000 €
- Subvention pour la réalisation d'études de dépollution sur le site de la TEEN :
 - o ADEME : 24 150 €
- Subvention pour le remplacement de la chaudière de la Mairie :
 - o Département : 9000 €
 - o DSIL : 7 600 €
- Dépôt et cautionnement reçus : 250 €

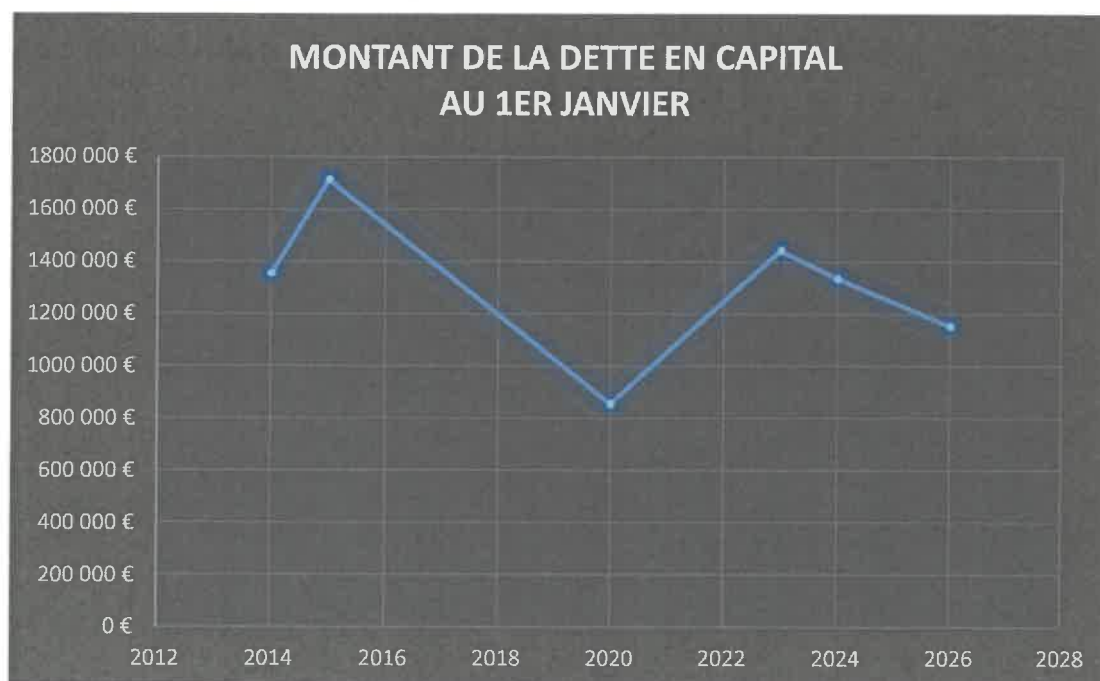
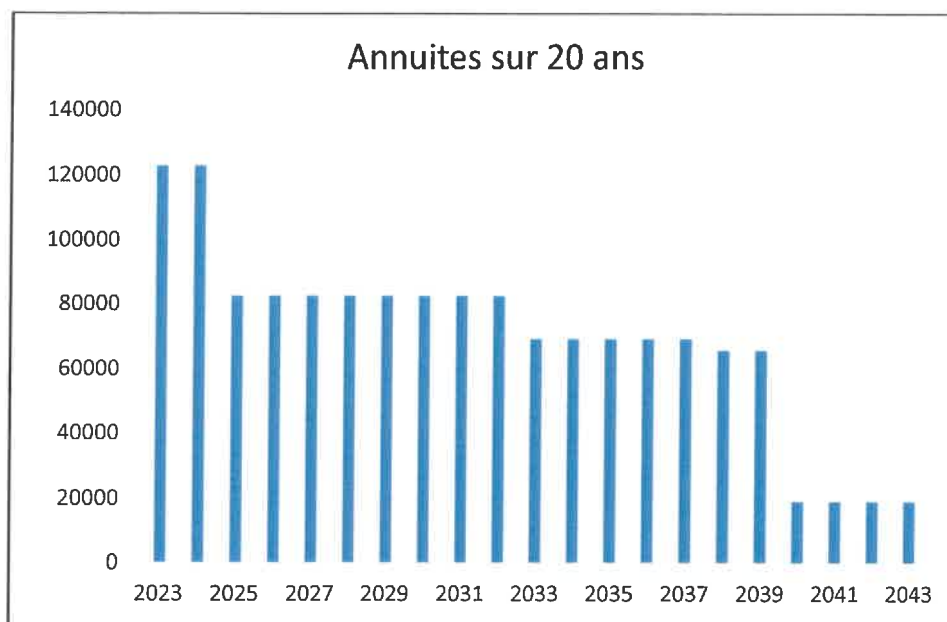
Les prélèvements provenant de la section de fonctionnement, sont constitués :

- Reprise de provision pour 370 €
- Des dotations aux amortissements pour un montant de 11 150 €
- Virement de la section de fonctionnement : 287 510 €



3. Evolution de l'endettement de la commune :

Etat de la dette sur 20 ans :



4. Taux d'imposition :

En 2024, le Conseil Municipal, décide de maintenir les taux communaux des impôts locaux votés en 2021, comme suit :

- Foncier Bâti : 26.63 %
- Foncier Non Bâti : 52.55 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.11 %

5. Effectifs :

Le tableau des effectifs permanents au 01.01.2024 se compose ainsi :

Filière	Nombre	Grade	Temps de travail
Administrative	1	Rédacteur Principal 1 ^e classe	Temps complet
Administrative	1	Adjoint administratif Principal 1 ^e classe	Temps partiel : 90 %
Administrative	1	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Temps complet
Technique	1	Agent de maîtrise	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps incomplet : 30 h par semaine

Deux Contrats Parcours Emploi Compétences à temps incomplet (30 h hebdomadaires) viennent compléter les effectifs du service technique.

Le Maire,


Didier VALLVERDU

